



délibération

du comité syndical

Séance du 31 janvier 2025

Présentation du rapport de contrôle de la concession électrique du territoire continental

Nombre de membres en exercice	: 71
Nombre de membres présents	: 46
Nombre de pouvoirs	: 06
Nombre de votants	: 52

Le trente-et-un deux mille vingt-cinq, à neuf heures trente, le comité du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le vingt-quatre janvier deux mille vingt-quatre s'est réuni à QUIMPER au siège du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Etaient présents : **Secteur d'ABERS/IROISE :** François BIZIEN (Le Conquet), Antoine COROLLEUR (Plourin) a reçu pouvoir de Hervé HERRY, Gildas FOREST (Brélès), Joseph GALLIOU (Tréglonou), Georges GOURVENEC (Ploudalmézeau), Yves ROBIN (Porspoder), Roger TALARMAIN (Plouguin), Alexandre TREGUER (Landéda) - **Secteur du CAP-SIZUN :** René SOUBEN (Mahalon) a reçu pouvoir de Xavier BOREL, - **Secteur du CENTRE :** Pierrot BELLEGUIC (Kergloff), Georges MORVAN (Scrignac), Denis SALAUN (Plonévez-du-Faou) - **Secteur de CROZON-CHATEAULIN :** Joël BLAIZE (Plomodiern) a reçu pouvoir de Gilles SALAUN - **Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN :** Christophe BELE (Kernouës), Lionel GOBRY (Dirinon), André POSTEC (Logonna-Daoulas), Jean-Yves QUERE (Ploudaniel) - **Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON :** Jean-Pierre GILET (Mespaul), Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay) a reçu pouvoir de Gilbert MIOSSEC, Jean JEZEQUEL (Plougourvest), Hervé JEZEQUEL (St-Pol-de-Léon), Daniel LE SAINT (Sizun)- Francis MOINE (Lanhouarneau), - **Secteur de MORLAIX :** Nathalie BERNARD (Plougasnou), François HAMON (Saint-Martin-des-Champs) a reçu pouvoir de Gilles CREACH, Alban LE ROUX (Carantec) a reçu pouvoir de François GIROTTO, Yvon POULIQUEN (Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner) - **Secteur du PAYS BIGOUDEN :** Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé), Jean-Yves ROZEN (Plobannalec-Lesconil), **Secteur de QUIMPER :** Alain DECOURCHELLE (Pluguffan), Thomas FEREC (Briec), Bernard JASSERAND (Quimper), André LAUDEN (Plonéis), Jean L'HARIDON (Landudal), René ROCUET (Saint-Evarzec), **Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU :** Jean-Louis BLOT (Névez), Jacques RANNOU (Rosporden), Michel TANGUY (Trégunc), Marie-José TOULLEC (Bannalec) - **Collège des EPCI :** Jean-Louis BUANNIC (Communauté de communes du Pays Bigouden Sud), Denis MAO (Concarneau Cornouaille Agglomération), Michel JOURDEN (Pays d'Iroise Communauté), Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes), Jean-Noël EDERN (Haut-Léon communauté)

Excusés : Rémy LE COZ (Plouhinec), Hervé HERRY (Ergué-Gabéric), Xavier BOREL (Le Faou), Michel BUREL (Plovan), Christian LOUSSOUARN, Laure CARAMARO (Fouesnant), Cyril DROGUET (Plonéour-Lanvern), Michèle LALLOUET (Châteauneuf-du-Faou), Jean-Michel LEZENVEN (Argol), Christian LOUSSOUARN (Combrit), Gilbert MIOSSEC (CC Pays de Landivisiau), Gilles CREACH (Taulé), François GIROTTO (Plouégat-Moysan), Gilles SALAUN (CC de Pleyben-Châteaulin-Porzay).

Assistaient en outre :

Services du SDEF : Jacques MONFORT, Emmanuel QUERE, Christian HENAFF, Morgane BOULIERE, Laurence LE VELLY, Jérémy GEFFROY et Marilyne HALL
Est élu secrétaire de séance : Pierrot BELLEGUIC

Présentation du rapport de contrôle de la concession continental

Délibération C2025-009

Sur proposition du Président, Régis SICARD, Directeur régional d'ENEDIS, prend place à l'assemblée.

Jérémy GEFROY, Responsable du pôle concession, présente à l'assemblée le rapport de contrôle de la concession électrique du territoire continental.

A l'issue de la présentation,

Jérémy GEFROY observe que l'objectif de six ans pour l'élagage au niveau de la BT est non tenu. 117 communes n'ont pas bénéficié d'élagage.

Régis SICARD précise que suite à la tempête CIARAN, 212 210 clients ont bénéficié d'une indemnisation.

Bernard JASSERAND indique que des administrés ne sont pas informés et que des clients informés ne connaissent pas la procédure pour faire valoir leur droit à indemnisation.

Régis SICARD rappelle que la presse nationale et la presse régionale ont publié des articles sur ce sujet et il rappelle qu'ENEDIS verse l'indemnité au fournisseur d'énergie qui répercute sur la facture du client.

Le Comité prend acte du rapport de contrôle de concession.

François HAMON, Vice-président de Morlaix communauté, quitte la salle pour le délibéré suivant.

Le 04 avril 2025

**Le Président du SDEF
Antoine COROLLEUR**



**Le secrétaire de séance
Pierrot BELLEGUIC**

